

A colorful illustration of a child swinging happily on a swing set under a large green tree. The garden is lush with various plants, including a raised bed with leafy greens, a white cat lying on the grass, and several potted plants on a stone path. The scene is bright and cheerful, representing a healthy and sustainable outdoor environment.

## BONNES PRATIQUES AU JARDIN

**Un petit pas  
vers des gestes responsables,  
un grand pas  
vers un environnement durable !**



Dans un souci de préserver votre santé et l'environnement, le Comité régional PHYTO vous informe de manière objective sur les bonnes pratiques au jardin, notamment sur les techniques de lutte alternative mais aussi sur l'utilisation responsable et raisonnée des produits de protection des plantes, si vous avez décidé d'y avoir recours.

N'hésitez pas à consulter notre site internet [www.crphyto.be](http://www.crphyto.be). Vous trouverez dans la partie réservée aux utilisateurs non-professionnels une foule d'informations et des trucs et astuces pour prendre soin de vos plantes de manière raisonnée et responsable.



**Comité régional PHYTO**  
Croix du Sud 2-L7.05.03  
1348 Louvain-la-Neuve  
Tél : +32 (0) 10/ 47 37 54  
[www.crphyto.be](http://www.crphyto.be)  
[crphyto@uclouvain.be](mailto:crphyto@uclouvain.be)





Source : P. Meulemans

## Table des matières

<b>1. Un jardin plus durable grâce à des choix responsables</b>	<b>7</b>
<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>	
1.1 Un état des lieux s'impose !	7
1.2 Il est utile de se poser quelques questions	9
1.3 Jardinez avec vos alliés pour repousser l'envahisseur	10
<b>2. Bonnes pratiques phytosanitaires au jardin</b>	<b>13</b>
<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>	
2.1 Les risques pour votre santé !	15
2.2 Votre impact sur l'environnement	18
2.3 L'utilisation des produits phytos au jardin, quelques règles à respecter	20
• Protection de l'applicateur	20
• Réduction de l'impact sur l'environnement	24
• Lecture de l'étiquette	26
• Utilisation responsable et raisonnée	28
• Etalonnage du pulvérisateur	29
• Stockage des produits	31
• Nettoyage du matériel	32
• Elimination des anciens pesticides et de leurs emballages	33
<b>3. Adresses utiles</b>	<b>34</b>
<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>	



Il peut s'agir de quelques plantes dans le coin du salon ou d'un petit balcon agrémenté d'un peu de verdure. Pour d'autres, il s'agira d'une terrasse ou d'un grand jardin avec un potager qui offre des légumes à toute la famille. Quelles qu'en soient la nature et l'ampleur, ces petits écrins verts sont très précieux à nos yeux car ils nous permettent de nous évader, d'apporter un peu de vie dans nos intérieurs, de s'oxygéner au grand air, de cultiver nos propres légumes...

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, il nous tient à cœur de prendre grand soin de ces petits coins de nature.

**Et si nous entretenions nos plantes de manière durable et responsable ?**



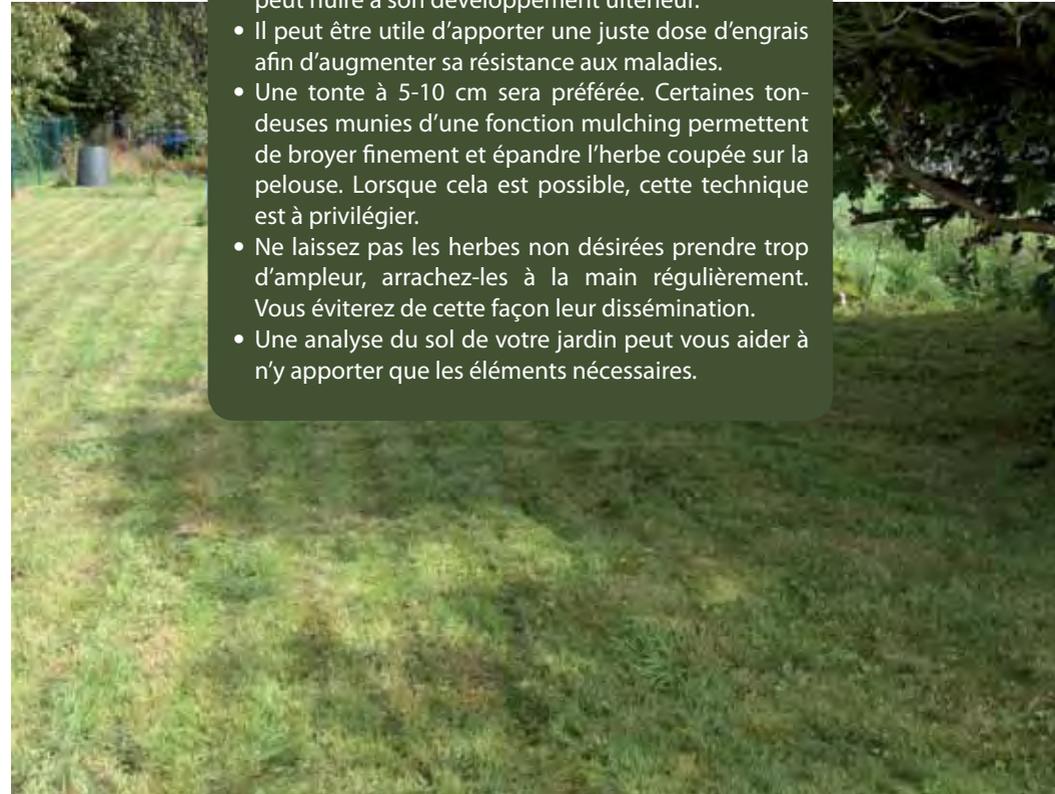
## 1. Un jardin plus durable grâce à des choix responsables

### 1.1 Un état des lieux s'impose !

L'apparition de maladies, d'insectes nuisibles ou de plantes non-désirées peut parfois être liée à une mauvaise gestion du jardin. Ci-dessous, quelques conseils pratiques pour un jardin plus en santé :

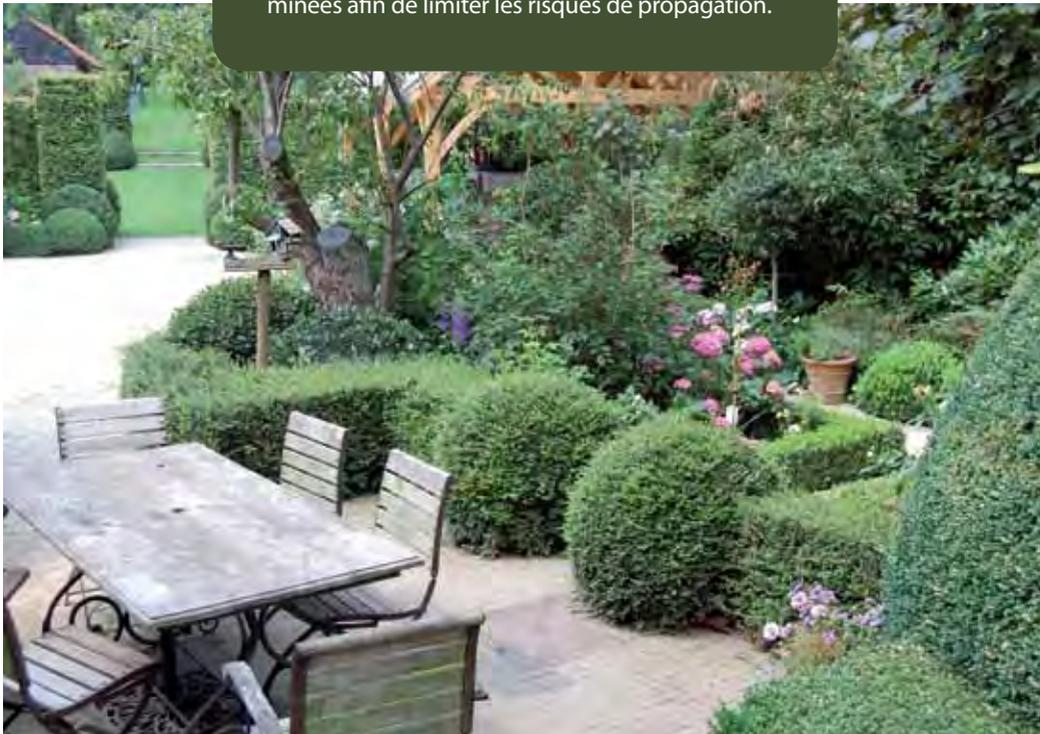
#### Pour le gazon

- Dès l'implantation, veillez à utiliser des semences adaptées au type de sol de votre jardin, à son exposition, son utilisation, etc. Les professionnels pourront vous conseiller.
- En début de saison, tondre trop tôt votre pelouse peut nuire à son développement ultérieur.
- Il peut être utile d'apporter une juste dose d'engrais afin d'augmenter sa résistance aux maladies.
- Une tonte à 5-10 cm sera préférée. Certaines tondeuses munies d'une fonction mulching permettent de broyer finement et épandre l'herbe coupée sur la pelouse. Lorsque cela est possible, cette technique est à privilégier.
- Ne laissez pas les herbes non désirées prendre trop d'ampleur, arrachez-les à la main régulièrement. Vous éviterez de cette façon leur dissémination.
- Une analyse du sol de votre jardin peut vous aider à n'y apporter que les éléments nécessaires.



## Pour les plantations et le potager

- Veillez à une couverture du sol permanente et suffisante, optez pour des plantes couvre-sols ou déposez régulièrement une couche de mulch (compost, copeau, etc) suffisante. Dans le potager, pensez à semer un engrais vert durant la période hivernale.
- Les plantes annuelles seront fauchées avant leur montée en graines si vous voulez éviter leur dissémination.
- Un brossage régulier des petites surfaces en dur y limite l'apparition de plantes.
- Faites en sorte que les prédateurs naturels tels que les hérissons, les amphibiens, les coccinelles ou les oiseaux soient attirés dans votre jardin.
- Pour éviter que les œufs de pucerons hibernent sur vos plantes, coupez les parties atteintes par les pucerons.
- Nettoyez et désinfectez soigneusement tout matériel qui aura été utilisé sur des plantes malades ou contaminées afin de limiter les risques de propagation.



Source : P. Meulemans

## 1.2 Il est utile de se poser quelques questions

### ■ LE SEUIL DE NUISIBILITÉ EST-IL ATTEINT ?

- La maladie risque-t-elle de mettre en péril la survie de la plante ?
- Les ravageurs ont-ils atteint un seuil qui nécessite un traitement ?
- Les adventices entrent-elles en concurrence avec les végétaux désirés? Quelques adventices ne peuvent-elles pas être tolérées au jardin ?

*Il n'est pas opportun au jardin de vouloir venir à bout de toutes les plantes qui ne poussent pas à l'endroit désiré. Quelques plantes sauvages ou herbes folles, voire un coin de pré-fleuri, peuvent constituer un formidable abri pour les insectes utiles au jardin.*

### ■ LE RISQUE DE CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT N'EST-IL PAS TROP IMPORTANT SUR LE TERRAIN QUE JE VEUX TRAITER ?

- Suis-je à proximité d'un cours d'eau ? Existe-t-il un risque que le produit ruisselle directement vers un point d'eau ?
- Suis-je à proximité d'une conduite d'évacuation des eaux et donc d'une voie d'entrée des produits phytos vers les eaux de surface ?
- La surface est-elle imperméable ?

*Si la réponse à l'une de ces questions est oui, éviter de traiter la surface concernée car le risque de ruissellement des produits vers les eaux de surface est trop important. Il est préférable de s'orienter vers des alternatives telles que présentées ci-après.*



## 1.3 Jardinez avec vos alliés pour repousser l'envahisseur

Tout jardinier est désireux d'avoir un jardin propre et accueillant avec des plantes en bonne santé. C'est pourquoi, dès l'observation d'un problème sur une plante, le réflexe est souvent de la pulvériser avec des pesticides. Pourtant, il n'est pas toujours nécessaire de traiter, à condition de mettre en application quelques principes simples.

### 1. Identifier les causes du problème

- Conditions climatiques défavorables, sol inadapté, manque ou excès d'engrais.
- Présence d'un ravageur : insectes, acariens ou nématodes (vers microscopiques).
- Développement d'une maladie (champignons, bactéries ou virus).

### 2. Etudier la nécessité d'un traitement

Il ne sert à rien de traiter une plante qui souffre d'un manque d'eau, d'un excès d'engrais ou qui est mal adaptée à son environnement.

De plus, vous devez juger si le ravageur ou la maladie décelés risquent de devenir une nuisance pour votre plante.

Tolérer des pucerons sur une plante permet d'attirer des auxiliaires tels que les coccinelles. Ceux-ci deviendront de précieux alliés pour vous aider à débarrasser les plantes du jardin de leurs pucerons.

Vous devez apprendre à travailler avec la nature et non pas contre elle.



Source: ADALIA

## LES PRÉDATEURS NATURELS DES PUCERONS



### Qu'est ce qu'un auxiliaire ?

C'est un organisme vivant (insecte, acarien, champignon,...) qui s'attaque aux ennemis des plantes. Son action est donc utile.

### 3. Mieux vaut prévenir que guérir !

La prévention est la clé de la lutte contre les ennemis du jardin. Créez, dans la mesure du possible, des conditions défavorables à leur installation :

- Aménagez des coins accueillants pour les auxiliaires dans votre jardin (ex : haie diversifiée, zones non tondues, etc.)
- Choisissez des plantes adaptées à votre sol
- Évitez les plantations trop denses
- Évitez les excès d'engrais
- Raisonniez les arrosages en eau et évitez d'arroser le feuillage
- Au potager, planifiez la rotation et les associations de cultures
- Apportez un paillage dans vos parterres afin d'empêcher la levée des plantes indésirables

### 4. Utiliser le bon moyen de lutte

Si malgré tout, il vous semble nécessaire d'intervenir, n'oubliez pas que les pesticides ne sont pas la seule solution ! Il existe de nombreuses alternatives, sans pesticide, qui ne sont pas dangereuses pour la santé et l'environnement.

SOLUTIONS ALTERNATIVES AUX PESTICIDES			
<b>Pucerons</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lâcher de larves de coccinelles</li> <li>• Plaques engluées</li> </ul>	<b>Campagnols et taupes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bulbes «odorants»</li> <li>• Emetteurs de vibrations</li> <li>• Pièges mécaniques</li> </ul>	<b>Limaces et escargots</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nématodes</li> <li>• Pièges</li> <li>• Barrières physiques</li> </ul>	<b>Maladies</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cultiver des variétés résistantes</li> </ul>
<b>Chenilles défoliatrices</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ramassage à la main</li> </ul>	<b>Cochenilles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lâcher d'auxiliaires</li> </ul>	<b>Mauvaises herbes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paillages</li> <li>• Plante couvre-sol</li> <li>• Sarcloir, binette</li> <li>• Tonte et fauchage</li> <li>• Désherbage thermique</li> </ul>	<b>Acariens</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lâcher d'auxiliaire</li> </ul>

## 2. Bonnes pratiques phytosanitaires au jardin

### La lutte intégrée... mais qu'est-ce donc ?

Tout au cours de ce guide, différentes techniques sont proposées afin d'obtenir un équilibre le plus harmonieux possible entre la plante cultivée, son environnement et ses hôtes. Ces méthodes visent à désavantager l'installation de végétaux indésirables et à empêcher le développement de maladies ou de ravageurs sur les plantes cultivées dans le jardin. Une utilisation combinée et raisonnée de ces différentes méthodes qu'elles soient culturales, physiques, biologiques, chimiques ou autres constitue la base de la lutte intégrée. Lorsque les prédateurs « utiles » semblent avoir déserté votre jardin ou ne permettent pas d'enrayer le développement d'un parasite ou d'une maladie et que le seuil de nuisibilité acceptable est dépassé, une intervention avec un produit phytopharmaceutique vous semblera peut-être nécessaire. Celle-ci devra alors se faire en veillant à préserver au maximum cet équilibre de base que vous avez pris la peine de créer. La lutte intégrée vise à remplacer le recours systématique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques par une intervention rationnelle et ponctuelle en respectant l'environnement et donc votre jardin lui-même.



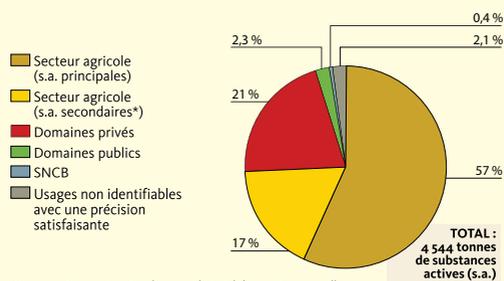
### Un produit phyto c'est quoi ?

Un produit d'origine naturelle ou élaboré chimiquement utilisé pour lutter contre les maladies et les ravageurs des végétaux ou encore pour éliminer les végétaux ou les organismes indésirables.

### UN PETIT COUP D'ŒIL SUR LES CHIFFRES :

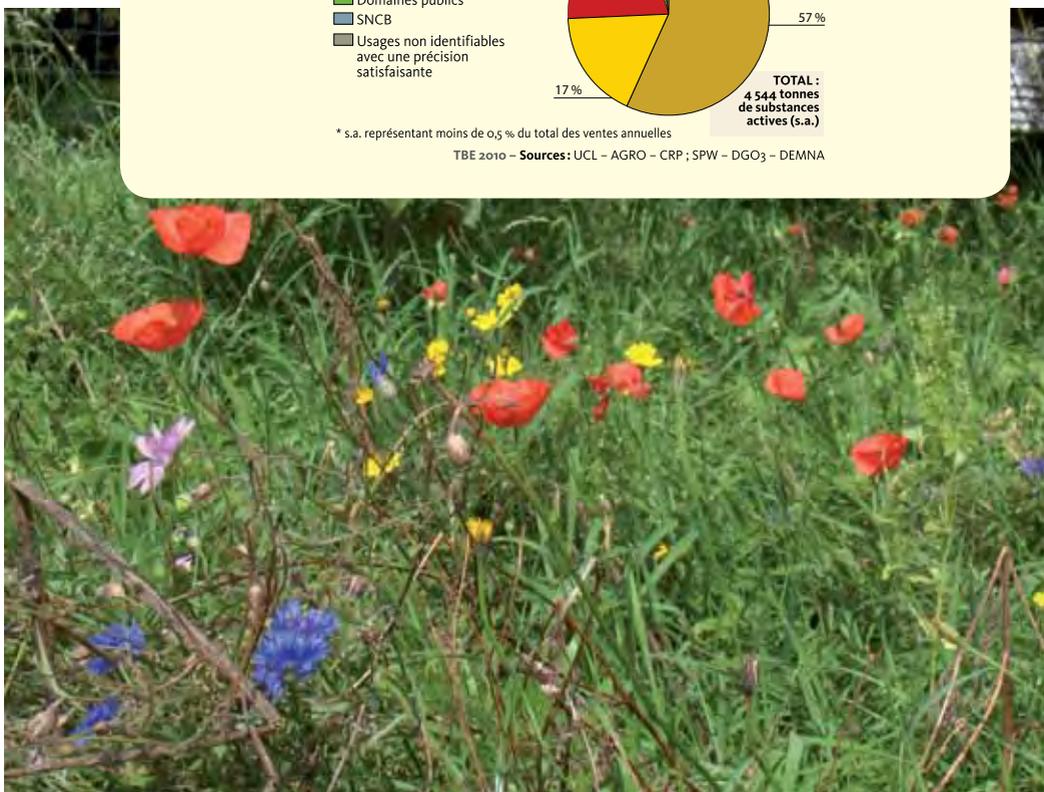
la répartition des usages de produits phytopharmaceutiques en Wallonie montre que **21% de ceux-ci sont consacrés aux domaines privés** (Tableau de bord de l'environnement wallon, 2010). Les jardiniers amateurs bien qu'utilisateurs ponctuels sont, de par leur nombre, de grands consommateurs de produits phytopharmaceutiques à l'échelle nationale. De plus, la nature de certaines surfaces traitées (peu ou pas perméables) et le manque de connaissances sur ces produits peuvent porter atteinte à la santé de l'applicateur de produits, de son entourage (enfants et animaux), des consommateurs ou de l'environnement.

#### Répartition des usages de produits phytopharmaceutiques en Région wallonne (2004)



\* s.a. représentant moins de 0,5 % du total des ventes annuelles

TBE 2010 – Sources : UCL – AGRO – CRP ; SPW – DGO<sub>3</sub> – DEMNA



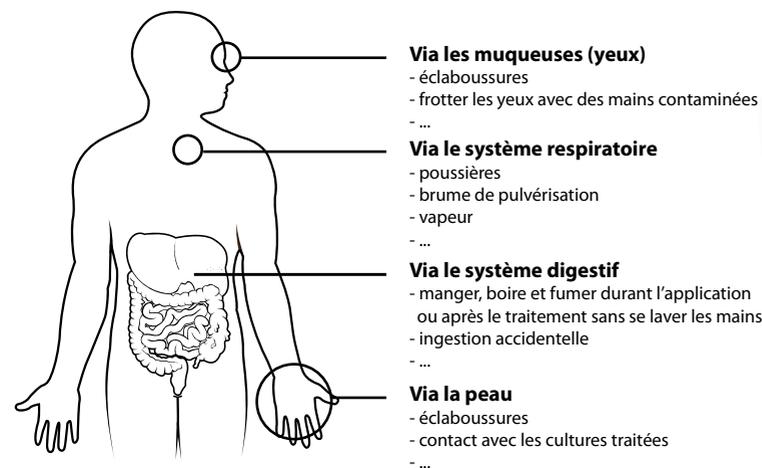
## 2.1 Les risques pour votre santé !

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques au jardin n'est pas un geste anodin, il est nécessaire d'y accorder une attention toute particulière. Le respect des doses inscrites sur l'étiquette et la mise en place des bonnes pratiques au jardin présentées ci-après sont indispensables pour une utilisation des produits en toute sécurité. Il s'agit également de minimiser les résidus en pesticides dans votre production de fruits et légumes. Une utilisation judicieuse est donc primordiale pour votre santé et celle de votre entourage !

Lors de l'application d'un produit phytopharmaceutique, il est nécessaire de prendre un minimum de précautions pour éviter d'être exposé à celui-ci.

L'exposition aux produits phytopharmaceutiques peut se faire par différentes voies :

- Les voies cutanées (la peau) ou muqueuses (les yeux, le nez...) lorsque le produit entre en contact avec celles-ci, par exemple si l'utilisateur ne porte pas de gants, pulvérise en short, ne se lave pas la peau après la pulvérisation.
- La voie digestive (par la bouche) si l'utilisateur mange ou fume en pulvérisant, ou ne se lave pas les mains avant de manger, ou encore si les produits sont mis dans des flacons alimentaires et sont consommés par accident.
- Les voies respiratoires quand l'utilisateur respire les gouttelettes ou les poussières de produit ou de solution pendant l'application et durant la phase de préparation de la bouillie.



Le reconditionnement est strictement interdit, les produits doivent être conservés dans leur emballage d'origine !



→ Vous trouverez dans le point « Protection de l'applicateur » en page 20 de ce guide, les moyens de protection adéquats.

Dès le mois d'août 2012, la **scission des agrégations** pour les produits phytopharmaceutiques aura pour objet de mettre à disposition des jardiniers amateurs des produits qui leur seront spécifiquement destinés et dont les emballages leur garantiront des **conditions d'exposition minimale**, tant pour eux, que pour l'environnement (Arrêté royal du 10/01/2010 modifiant l'Arrêté royal du 28 février 1994). Les produits phytopharmaceutiques en vente libre seront donc adaptés à un usage destiné au jardinier amateur. Finis les calculs de dose compliqués et les grands bidons de produits dont on ne voit jamais la fin ! Désormais, les emballages de produits contiendront de quoi traiter au maximum une surface de 5 ares.

Pour l'utilisateur non-professionnel, les changements seront perceptibles d'une part au niveau de l'emballage et d'autre part sur l'étiquette des produits.

### → Au niveau de l'emballage\*

- Les produits, liquides ou solides, seront munis d'un **système de fermeture sécurisé**. Ceci permettra d'en éviter l'accès aux enfants.
- Les produits solides seront vendus dans un **emballage refermable** afin d'éviter toute perte de contenu lorsqu'ils ne sont pas présentés en flacon.
- Les produits qui seront vendus sous forme de **spray** seront munis d'un système permettant de limiter les risques de projection accidentelle (exemple position on/off).
- Certains produits seront **prêts à l'emploi** et ne nécessiteront plus de dilution supplémentaire.
- Une **mesurette** adéquate accompagnera les emballages afin de permettre une mesure aisée de la quantité de produit (liquide ou solide) à utiliser.

\* Source : « Produits phytopharmaceutiques en Belgique – Scission des agrégations entre les usages amateur et professionnel » Service public fédéral Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement.

### → Au niveau de l'étiquette

Les produits phytopharmaceutiques destinés aux utilisateurs non-professionnels devront être conformes à l'ensemble des exigences réglementaires relatives à l'étiquetage en vigueur. L'objectif poursuivi par cette nouvelle législation est d'adapter l'information reprise sur l'étiquette afin de la rendre plus lisible et compréhensible pour l'utilisateur amateur.

Les numéros d'agrégation identifieront les produits à usage professionnel et à usage amateur se distingueront par des lettres différentes :

xxxxxG/B pour les produits non professionnels

xxxxxP/B pour les produits professionnels

Divers logos, images et/ou pictogrammes pourront également être apposés sur l'étiquette pour en simplifier la lecture mais ils devront alors avoir été préalablement validés par le Service public fédéral Santé publique.

Suite à la scission des agrégations en août 2012, tous les actes d'agrégation seront modifiés afin d'indiquer clairement sur ceux-ci si le produit est agréé pour un usage amateur ou professionnel. Les détenteurs d'agrégation auront alors une période de transition pour adapter les étiquettes des produits à destination des particuliers. Afin qu'en 2014 les produits à usage professionnel et à usage non professionnel présents sur le marché soient tous bien distincts.



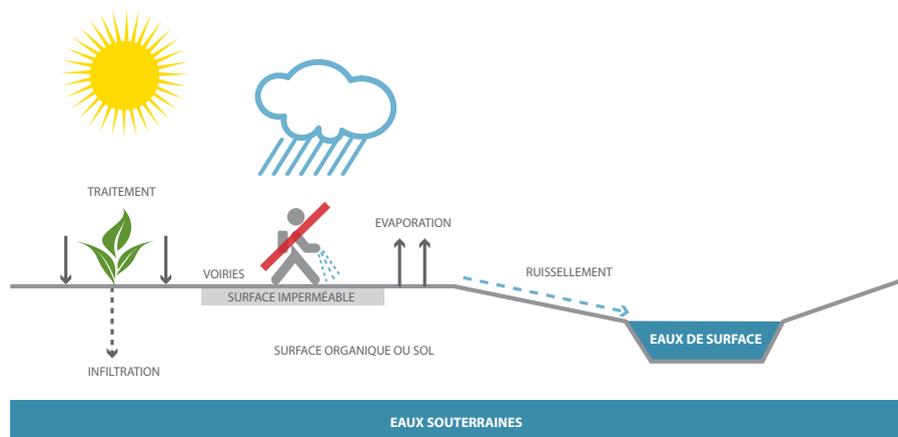
Quant aux produits destinés à un usage professionnel, ils ne pourront être vendus qu'aux personnes disposant d'une licence d'utilisation appelée « phytolicense », c'est-à-dire, ayant fait preuve des connaissances nécessaires aux conditions d'utilisation et de manipulation de ces produits.

Pour toute information complémentaire, visitez notre site internet [www.crphyto.be](http://www.crphyto.be) dans la rubrique « **non professionnels/législations** ».



## 2.2 Votre impact sur l'environnement

Outre le risque de causer des dégâts aux plantes cultivées, une utilisation abusive de ces produits dans nos jardins peut avoir des conséquences dommageables sur l'environnement (contamination des eaux, du sol, de l'air, de la faune et de la flore).



Les principaux pesticides qui posent problème dans les eaux souterraines sont les herbicides utilisés tant par le secteur agricole que par le non-agricole. Les communes, les secteurs verts et les non professionnels sont donc aussi concernés par ces utilisations.

Au niveau des particuliers, les mauvaises pratiques sont généralement à l'origine de la pollution des eaux : surdosage, mauvaise dilution, élimination des fonds de cuve ou des restes de produits à l'égout, etc.

Lors d'un traitement phytopharmaceutique, en fonction des moyens de traitement, des caractéristiques du sol, de la substance active, des plantes indésirables et des conditions météorologiques, une part plus ou moins importante de la substance active épandue n'atteindra pas sa cible et pourra occasionner des dégâts sur l'environnement.

Lorsqu'un produit phytopharmaceutique est appliqué hors agriculture (par exemple lors du désherbage d'une allée) le risque de contamination des eaux de surface est majeur. En effet, les caractéristiques physiques de ce type de surfaces, peu ou pas perméables, sont propices au ruissellement.



Une fraction importante du produit est aussi susceptible d'être emportée avec les eaux de percolation surtout si, pour des raisons d'aménagements urbanistiques ou techniques, la couche de sol absorbante et épurative a été enlevée (couche superficielle du sol riche en humus et en micro-organismes dégradant le produit).

L'utilisation de pesticides dans ces zones doit être proscrite ou réduite au minimum et gérée avec beaucoup de précautions de manière à limiter les risques de contamination des eaux. L'utilisation de techniques non chimiques (manuelles, thermiques, mécaniques) doit y être privilégiée.

C'est pourquoi, les produits phytopharmaceutiques doivent être utilisés en dernier recours après avoir envisagé toutes les alternatives (préventives ou curatives). De plus, cette utilisation doit être réalisée en respectant scrupuleusement les conditions d'emploi inscrites sur l'étiquette. Il est nécessaire de raisonner les traitements et de les réaliser uniquement s'il n'existe pas de solution alternative efficace.

## 2.3 L'utilisation des produits phytos au jardin, quelques règles à respecter

Si, après vous être posé toutes ces questions, vous optez pour un traitement à l'aide de produits phytopharmaceutiques, il convient de suivre attentivement ces quelques conseils.

### Protection de l'applicateur

Il est primordial, pour protéger votre santé, de porter les équipements de protection adéquats pendant toute la durée de la manipulation des produits (préparation, dilution, pulvérisation et nettoyage du matériel).

Le port des gants est indispensable. Les mains et les poignets sont la première voie d'entrée des produits phytopharmaceutiques dans le corps.



Des gants en nitrile ou en néoprène

Le port d'équipements de protection tels que des bottes en caoutchouc et/ou une salopette résistante aux produits chimiques peut vous apporter une protection supplémentaire.



Des bottes en caoutchouc



Une salopette résistante aux produits chimiques

La manipulation de certains produits peut nécessiter le port d'un masque du type A2B2P3. Cependant ceux-ci sont réservés à une utilisation professionnelle.



Un masque du type A2B2P3



Protection optimale





Un peu de bon sens suffit pour se rendre compte que les précautions prises par l'applicateur lors du remplissage du pulvérisateur diminuent le risque d'exposition au produit.

Il convient ainsi par exemple d'éviter les éclaboussures, de ne pas fumer ni manger en pulvérisant, de se laver les mains à l'eau claire et au savon après la préparation et après l'application de la bouillie.

Il faut admettre que la protection de l'applicateur répond à un compromis entre confort et protection. Le port de gants est absolument nécessaire. Le risque d'exposition est en effet réduit de 90% par le port de gants adaptés. Les gants doivent protéger les avant-bras et être imperméables aux produits chimiques. Il faut donc utiliser des gants en nitrile ou néoprène et pas ceux en cuir, latex ou PVC. Ce type de gants se vend dans les jardinerie spécialisées ou encore chez certains marchands de peinture. En outre, on veillera à ne pas pulvériser en short afin de ne pas exposer les jambes à la brume de pulvérisation.

En fin de traitement, afin d'éliminer les éventuels dépôts de produits, l'utilisateur veillera à se laver au minimum les mains et la figure à l'eau et au savon. Il faut d'autre part toujours respecter les préconisations indiquées sur l'étiquette des produits phytopharmaceutiques. Les produits prêts à l'emploi qui ne demandent aucune dilution permettent d'éviter la phase de préparation de la bouillie ce qui limite l'exposition au produit concentré.

Selon le type de formulation, en l'absence de moyens de protection adéquats, 80 à 95 % de l'exposition totale peut se faire via les mains durant la phase de préparation de la bouillie.



## Réduction de l'impact sur l'environnement

### ■ PUIS-JE UTILISER CE PRODUIT?

Tout produit phytopharmaceutique doit préalablement avoir été agréé en Belgique pour pouvoir être utilisé sur le territoire belge. Cela veut dire que le Comité d'Agréation constitué d'experts dans le domaine phytopharmaceutique doit donner un avis favorable préalablement à la mise sur le marché de tout nouveau produit phytopharmaceutique. Le site internet **www.phytoweb.be** est la seule source officielle qui reprend l'ensemble des produits phytos agréés en Belgique. Si vous avez un doute sur le produit que vous voulez utiliser ou que vous cherchez un produit pour lutter contre un problème spécifique, n'hésitez pas à consulter ce site à la rubrique «Consulter agréation».

### ■ CHOISIR UN PRODUIT À FAIBLE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Si le recours aux produits s'avère indispensable, il est judicieux de s'orienter vers les produits qui ont un impact plus faible sur l'environnement. Certains produits phytopharmaceutiques sont élaborés à base de matériaux naturels (extraits de plantes, micro-organismes, phéromones, certains produits issus des minéraux, etc). Beaucoup de firmes phytopharmaceutiques proposent maintenant une gamme de produits à plus faible impact. Vous les reconnaîtrez très facilement en magasin à la simple lecture de leur étiquette mais n'hésitez jamais à demander conseil auprès des professionnels (Conseiller jardinerie, clinique des plantes, etc.). D'autre part, Il existe des produits utilisables en agriculture biologique. Leur liste est consultable sur notre site internet à la page **http://www.crphyto.be/pdf/bio.pdf** ainsi que sur le site internet **www.phytoweb.be**. Cependant, afin de réduire l'impact de ces produits sur l'environnement, il convient de prendre les mêmes précautions qu'avec les autres produits phytopharmaceutiques.



### ■ RESPECT DES DOSES AGRÉÉES

Les doses agréées sont le résultat d'études scientifiques qui ont permis de démontrer que ce sont les doses qui permettent une efficacité optimale. Un surdosage entraîne un risque de contamination pour l'environnement mais également un risque de toxicité pour les plantes traitées et les organismes non visés sans pour autant augmenter l'efficacité du traitement.

### ■ UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX INSECTES UTILES

Les insecticides utilisés au jardin doivent être utilisés avec beaucoup de précautions. S'ils peuvent vous débarrasser des insectes indésirés, ils peuvent aussi, s'ils sont mal choisis ou mal utilisés, porter atteinte aux insectes utiles au jardin. C'est pourquoi, il est indispensable de respecter la ou les mention(s) reprise(s) sur l'étiquette, par exemple : "Toxique pour les abeilles; ne pas appliquer durant la floraison, y compris celle des adventices".



Il est interdit de modifier l'emballage ou l'étiquette d'origine ou de reconditionner les produits. Le produit doit impérativement rester dans son emballage d'origine. L'étiquette doit toujours rester lisible et attachée à l'emballage.

## Lecture de l'étiquette

Tout emballage de produit phytopharmaceutique doit comporter une étiquette reprenant un certain nombre de mentions et d'indications obligatoires relatives au produit. Avant toute opération de préparation de la bouillie de pulvérisation, il est indispensable de lire les indications mentionnées sur l'étiquette. Elle constitue le mode d'emploi du produit et définit les conditions d'utilisation pour limiter les risques pour l'environnement et la santé humaine.

L'étiquette fournit de nombreuses informations utiles à l'applicateur.

L'identification du produit et ses caractéristiques techniques :

- L'appellation commerciale du produit,
- Le numéro d'agrément,
- La formulation,
- La ou les substance(s) active(s),
- Les usages et les doses agréés,
- Les indications particulières imposées dans l'acte d'agrément ; elles concernent des précautions à prendre lors de l'application à proximité d'un plan d'eau, des recommandations pour la préparation de la bouillie de pulvérisation, certaines restrictions d'emploi.

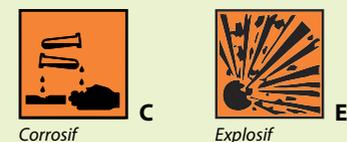
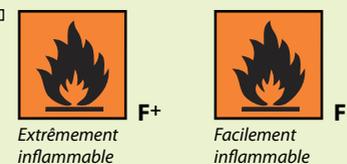
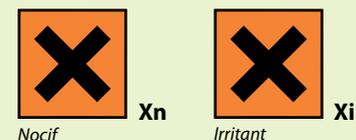
NOM COMMERCIAL		COMMENT PRÉPARER LA BOUILLIE ?	
<b>XXX</b>			
AUTORISATION DE VENTE →	NUMERO D'AGREATION ET DETENTEUR	CONSEILS D'EMPLOI : PREPARATION DE LA BOUILLIE	NOM COMMERCIAL
NATURE DU PRODUIT SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET CONCENTRATION →	COMPOSITION ET TYPE D'ACTION	MODE D'APPLICATION	 PHRASES DE RISQUE CONSEILS DE PRUDENCE précautions à prendre pour la sécurité des hommes et de l'environnement
USAGE(S) AUTORISÉ(S) →	UTILISATIONS	PREMIER SECOURS	
	Nom & adresse du fabricant	CONDITIONS DE STOCKAGE	 DÉLAI DE RENTRÉE (si précisés dans AGREATION)
			COMMENT APPLIQUER LE PRODUIT ?

De même, l'étiquette peut contenir des conseils concernant le nettoyage du pulvérisateur, la gestion du surplus de traitement et des emballages vides.

Les phrases de risque explicitent le classement du produit en détaillant les dangers potentiels pour la santé de l'utilisateur et pour l'environnement, elles sont composées de R et de chiffres (Ex. : R42 : peut entraîner une sensibilisation par inhalation). Les pictogrammes de danger réfèrent aux risques physiques et toxicologiques du produit et découlent de phrase de risque (Ex. la phrase R42 entraîne l'apposition du symbole Xi «sensibilisant» matérialisé par une croix de Saint-André).

Les conseils de prudence également indiqués sur l'étiquette sont symbolisés par S suivi de chiffres (Ex. S20 : ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation). Ces conseils sont à suivre pour éviter les incidents.

Pictogrammes qui peuvent être trouvés sur l'étiquette :



Ces pictogrammes ne concernent pas les produits destinés à un usage non professionnel.

Pour toute information complémentaire, visitez notre site internet [www.crphyto.be](http://www.crphyto.be) dans la rubrique «non professionnel/ Bonnes pratiques/ L'étiquette».



## Utilisation responsable et raisonnée

- Eloignez les enfants et les animaux de la zone à traiter !
- Attendez 24 à 48h (selon le produit et les prescriptions de l'étiquette) avant de fréquenter à nouveau la surface traitée.
- Prêtez attention aux conditions météorologiques !



Il est préférable d'effectuer le traitement lorsque la **vitesse du vent** est inférieure à 15km/h (cette vitesse de 15 km/h est généralement atteinte lorsque les petites branches sont en mouvement et que la poussière se soulève) afin de limiter le risque de dérive vers l'applicateur, les riverains et l'environnement.



Idéalement, lors de l'application, **l'hygrométrie** doit être supérieure à 60%. Durant les périodes chaudes de l'année, ces conditions ne sont rencontrées que le matin et le soir. Par contre, lors de l'application d'un herbicide radicaire, il peut être utile d'appliquer le produit avant une pluie fine ou de profiter de l'humidité suffisante du sol ou d'une rosée.



Le délai entre la pulvérisation et une **pluie** va influencer l'efficacité du produit. Une forte pluie après un traitement peut entraîner le produit par ruissellement vers des points d'eau (avoir, égout...). En fonction du mode de pénétration du produit, ce délai sera plus ou moins long. Pour la majorité des produits, une seconde application n'est pas nécessaire si les précipitations ont lieu plus de deux heures après le traitement. Il faut éviter de traiter avec un herbicide foliaire s'il pleut ou si une pluie est annoncée dans les heures qui suivent le traitement.



La **température** doit être suffisamment élevée (supérieure à 5°C) afin de garantir une efficacité maximum du produit. Cependant, la combinaison de températures trop élevées (supérieures à 25°C) et d'hygrométrie faible réduira (par évaporation) la taille des gouttelettes pulvérisées et augmentera le risque de dérive. Généralement, l'étiquette indique les conditions météorologiques optimales à l'utilisation du produit.

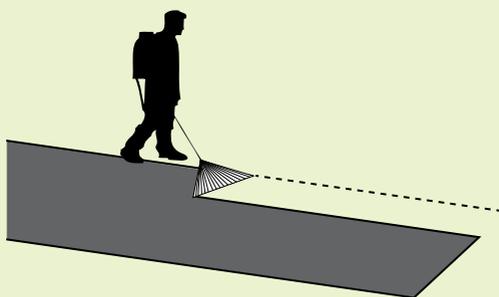
Dans tous les cas, il faudra donc se référer à l'étiquette pour pulvériser dans des conditions optimales.

## Etalonnage du pulvérisateur

Dans nos jardins, l'application des produits phytopharmaceutiques (herbicides, insecticides, fongicides...) se fait principalement avec des pulvérisateurs à dos. Il est nécessaire de créer ses propres repères permettant de limiter les surdosages dommageables pour les plantes, l'environnement et la santé humaine. L'étalonnage du pulvérisateur permet de connaître la quantité d'eau épanchée à l'are (100 m<sup>2</sup>), et donc, de calculer la quantité de produit correspondante à incorporer dans le pulvérisateur en respectant la dose agréée (reprise sur l'étiquette du produit). En effet, pour une surface donnée, la quantité de bouillie de pulvérisation épanchée variera d'un applicateur à l'autre selon notamment sa vitesse de marche.

*La pulvérisation doit toujours se faire en ligne droite pour éviter les recouvrements inutiles. L'exemple suivant permettra à tout un chacun d'étalonner son pulvérisateur.*





Retrouvez sur notre site internet un outil vous permettant de calculer rapidement votre résultat d'étalonnage dans la partie non professionnel/ Bonnes pratiques/ Etalonnages.

- 1 Verser 1L d'eau claire dans le pulvérisateur
- 2 Pulvériser le litre d'eau en ligne droite à votre cadence habituelle de traitement (aller-retour en rectangle tel que montré sur la figure)
- 3 Mesurer la surface couverte avec un litre d'eau claire :  
longueur X largeur = 10 m X 2 m = 20 m<sup>2</sup>
- 4 Calculer le volume d'eau nécessaire pour couvrir un are (100m<sup>2</sup>)  
 $\frac{1 (l) \times 100 (m^2)}{20 m^2} = 5 \text{ litres}$

**La dose de produit agréée pour un are devra être diluée dans le volume d'eau obtenu au point 4. Dans notre exemple, il faudra donc diluer cette dose dans 5 litres d'eau pour couvrir une surface de 1 are.**



## Stockage des produits

Il est primordial de ranger les produits avec précaution et attention.

Les produits phytopharmaceutiques doivent être conservés de manière à limiter les risques de contamination pour votre entourage et pour l'environnement. Pour ce faire, voici quelques conseils simples :



**Maintenez-les dans une armoire sécurisée** hors de portée des enfants et des personnes non informées (sous clé, cadenas, etc).



**Rangez-les à l'abri du gel et des fortes chaleurs.**

Les propriétés physico-chimiques des produits peuvent être altérées en cas d'exposition au gel ou à de fortes chaleurs. Le produit peut perdre de son efficacité s'il a été exposé à des températures extrêmes (très chaud en été ou le gel durant l'hiver).



**Conservez les produits dans leur emballage d'origine.**

Tout reconditionnement est interdit. Les produits doivent être conservés dans l'emballage dans lequel ils ont été achetés. Il est très important que l'étiquette du produit soit toujours présente. Verser votre reste de produit dans un ancien contenant alimentaire est interdit et entraîne de grands risques de contamination pour votre entourage ! D'autant qu'en cas d'incident (ingestion accidentelle par exemple), il est indispensable de connaître la nature du produit mis en cause et les mentions reprises sur son étiquette (phrases de risques, conseils de prudence, etc) afin que le médecin puisse agir au plus vite et de façon appropriée.



**Faites régulièrement l'inventaire de votre armoire phyto.**

Tout comme pour votre armoire de pharmacie, il est utile de parcourir régulièrement l'ensemble des produits présents afin d'éliminer les produits périmés ou dont l'agrégation n'est plus valable selon les bonnes pratiques ci-après.

## Nettoyage du matériel

Le rinçage du matériel de pulvérisation n'est pas à négliger car le rejet de ces eaux de rinçage à l'égout entraîne un risque de contamination de l'environnement.

**Rincez correctement 3 fois votre pulvérisateur après chaque utilisation.** Un volume résiduel pourrait contaminer la bouillie suivante et provoquer des dégâts sur les plantes traitées. De plus, un fond de cuve laissé dans le pulvérisateur peut former des dépôts et risquer d'obstruer les buses de pulvérisation et les filtres.

**Les eaux de rinçage ne peuvent en aucun cas être versées à l'égout** afin d'éviter toute contamination directe des eaux de surface. Elles doivent être épandues sur une surface enherbée ou sur toute surface organique (terre, friche, etc).

**Nettoyez l'extérieur de votre matériel** sur lequel il peut rester des résidus de produit phyto.

**Changez de vêtements et prenez une douche** afin d'enlever tout résidu éventuel de produit.



## Élimination des anciens pesticides et de leurs emballages

### Éliminez les produits ou les emballages si :

- ils sont vides ;
- la date de péremption est dépassée ;
- l'emballage est déchiré ou abîmé ;
- l'étiquette est illisible ou absente ;
- l'agrément n'est plus valable ;

... ou si vous avez décidé de recourir à des moyens de lutte autres que chimiques.

Ces produits doivent être rassemblés dans un récipient étanche et portés au **parc à conteneurs**. Ces produits peuvent constituer un danger pour la santé ou pour l'environnement. Il ne faut donc jamais les mettre à la poubelle, ni dans les sacs PMC, ni dans les égouts, les WC, ni avec les papiers/cartons.



### 3. Adresses utiles

#### Comité régional PHYTO

Applied microbiology-Phytopathology  
Earth and Life Institute  
Université catholique de Louvain  
Croix du sud 2-L7.05.03  
1348 Louvain-la-Neuve - Belgique  
Tél 010/ 47 37 54  
crphyto@uclouvain.be  
www.crphyto.be

#### Centre Antipoisons

Tél 070/ 24 52 45  
www.poissoncentre.be

#### Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

##### DG Animaux, Végétaux et Alimentation

##### Service Pesticides et Engrais

Eurostation – Bloc II – 7ème étage  
Place Victor Horta 40 – bte 10  
1060 BRUXELLES (Saint-Gilles)  
Tél 02/ 524 72 58  
Fax 02/ 524 72 99  
www.phytoweb.fgov.be

#### Association pour la Promotion de l'Horticulture Wallonne (APHW)

Chaussée de Namur, 47  
5030 Gembloux  
Tél 081/ 62 73 10  
Fax 081/ 62 73 09  
aphw@swing.be

#### Centre Technique Horticole de Gem- bloux

Chemin de Sibérie 4  
5030 GEMBLoux  
Tél 081/ 62 52 30  
Fax 081/ 61 00 47  
cthsecretariat@skynet.be  
www.cthgx.be

#### La Clinique des Plantes - CORDER a.s.b.l.

Applied microbiology-Phytopathology  
Earth and Life Institute  
Université catholique de Louvain  
Croix du Sud, 2 – L7.05.03  
B - 1348 Louvain-la-Neuve  
Tél 010 / 47 37 52  
Fax 010 / 47 86 97  
cliniquedesplantes@uclouvain.be  
www.cliniquedesplantes.be

N'hésitez pas à contacter les **cercles horticoles** et des **Coins de Terre** de votre région.

Le service environnement de votre commune pourra vous fournir de nombreux renseignements très utiles.

#### CONSULTEZ LEURS BROCHURES :

- **Biocides et pesticides : pas sans risques !**
- **Granulés anti-limaces : pas sans risques !**

Elles sont téléchargeables sur le site [www.phytoweb.be](http://www.phytoweb.be) dans la rubrique « Info pour l'utilisateur ».

#### ADALIA A.S.B.L.

Rue D' Artagnan, 28  
4600 Visé  
Tél 04/ 379 06 84  
info@adalia.be  
www.adalia.be

L'article « Jardinez avec vos alliés pour repousser l'envahisseur » a été réalisé en collaboration avec l'asbl Adalia.

Ont collaboré à la rédaction de ce guide :

Laurence JANSSENS  
Bénédicte MARY  
Guillaume MENIGER  
Claude BRAGARD



Wallonie



La cellule du Comité régional PHYTO  
vous conseille et vous informe :

Comité régional PHYTO  
Croix du Sud 2-L7.05.03  
1348 Louvain-la-Neuve

Tél +32(0)10/ 47 37 54 - Fax +32(0)10/ 47 86 97  
crphyto@uclouvain.be

Visitez notre site Internet :  
[www.crphyto.be](http://www.crphyto.be)

